

PLANCHE CENTRE NORD

- Bernin
- Croies
- Froges
- Goncelin
- La Pierre
- La Terrasse
- Le Champ-près-Froges
- Le Touvet
- Lumbrin
- Tenchin

VII. pour five amendé à mon avis le 30.03.2007
 Pour la Préfecture par délégation
 Le Secrétaire Général

Plan de prévention des risques d'inondation dans la vallée du Grésivaudan à l'amont de Grenoble

Liberté - Égalité - Fraternité
 République Française

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE

Chaque zone de risque est référencée par deux indices au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
- ** le second à la nature du risque

(caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes, en majuscule pour les autres cas)
 ** le troisième à la nature de la zone

Niveau de contraintes *

- R Zones d'interdiction
- Champs d'orientation contrôlée
- B Zones de contraintes particulières
- B Zones de contraintes moyennes
- B Zones de contraintes faibles
- B Zones de contraintes faibles (cruve inondable et remises au reppe)

Nature du risque **

1, 11, 12, 13 Crues de l'Isère

Localisation du risque ***

- a : espaces agricoles
- s : champs d'orientation contrôlée
- u : zones urbaines ou d'activités existantes et futures
- n : espaces naturels

Parcours de la crue historique

- Limites communales
- Parcelles cadastrales
- Brd
- Brèches
- Ouvrages hydrauliques

©IGN BD ORTHO (2003)

